



VINÇOTTE asbl

Organisme de contrôle agréé | Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail
Siège social Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde • Belgique
TVA BE 0402 726 875 • RPM Bruxelles • BNP Paribas Fortis BE 25 2100 4144 1482 • BIC: GEBABEBB

Rapport n° : 6097426

- Bollebergen 2a bus 12, 9052 Gent Tel: +32 9 244 77 11 gent@vincotte.be
- Jan Olieslagerslaan 35 1800 Vilvoorde Tel: +32 2 674 57 11 brussels@vincotte.be
- Noordersingel 23, 2140 Antwerpen Tel: +32 3 221 86 11 antwerpen@vincotte.be
- Rue Phocas Lejeune 11, 5032 Gembloux Tel: +32 81 432 611 gembloux@vincotte.be



F 171769

Rési code : 1

RAPPORT : INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION (LIVRE 1 – AR 8/09/2019) – DIR. GÉN. DE L'ÉNERGIE

Responsable exécution des travaux : [redacted] Installation : [redacted] Propriétaire / Exploitant / Gestionnaire :

Nom, Prénom : Jansh V. [redacted] Nom, Prénom : [redacted]
 Adresse : Route de Kerkelchateau, 445 [redacted] 2.4
 N° carte d'identité : [redacted] CP + Commune : 6700 HEIKENSCH [redacted]
 N° TVA : BE [redacted] Tél. : [redacted] 1° Etage 2017

Bases de l'examen : Livre 1 – AR 8/09/2019 (MB 28/10/2019) («RGIE»)

Contrôle de conformité avant mise en usage – nouvelle installation (6.4.) Unité d'habitation Avant le 1/10/1981
 Contrôle de conformité avant mise en usage – modification/extension importante (6.4.) Unité de travail Entre 1/10/1981 & 1/06/2020
 Visite de contrôle (6.5.) Installation de chantier À partir du 1/06/2020
 Visite de contrôle renforcement puissance ancienne installation (8.4.1.) Parties communes d'un ensemble résidentiel
 Visite de contrôle vente ancienne installation (8.4.2.) Locaux techniques d'un ensemble résidentiel
 Visite de contrôle libre ancienne installation (8.4.3. ou 8.4.4.) Installation de production décentralisée
 Dégagements Partie 8 : Appliquées Pas appliquées Autre installation :

Données générales de l'installation électrique : Document début réalisation avant le 01/06/2020 : n° 1 Date 03/03/20

Données distributeur : EAN [redacted] EAN non communiqué Compt. kWh non placé

Compt. kWh n° : Index jour : nuit : Compt. kWh exclusif nuit :
 Protection branchement (A) : 020 025 032 040 050 063 080 100 n° : Index nuit :

Données installation : Conçue pour U_N : mono 230 V 3x230 V 3N400 V Type prise de terre :
 Courant nominal maximum (A) : 020 025 032 040 050 063 080 100 boucle de terre barres / piquets
 Câble d'alimentation tableau principal : 4 X 16 mm² - Type : 67 Schéma MLT : TT

Description installation : Dispositif diff. gén. : 63 A / 30 mA Nombre de tableaux : 1 Nombre de circuits terminaux :
 Voir annexe(s) 1 II 32A
13 II 16A

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

Contacts dir. Contacts indir. Montage Matériel mobile Matériel fixe >/section Schémas Contrôle bcl de défaut

Résistance de dispersion de la prise de terre 15.7 Ω Isolement général : 10 MΩ Continuité (équipot., PE) Test dispositif diff.

Le dispositif différentiel général : était scellé a été scellé n'a pas été scellé ne peut pas être scellé Schémas et plans signés Oui Non

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions constatées	
Nouvelle installation	<input checked="" type="checkbox"/> Néant
Infractions constatées	
Installation existante	<input checked="" type="checkbox"/> Néant
Remarques	<input type="checkbox"/> Néant

Conclusion :

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 (AR 8/09/2019).
 L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 (AR 8/09/2019).

Agent visiteur : Nom : POSTAL Agent n° : 4546 Date : 03/03/2020

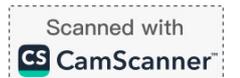
Annexe(s) : Plan(s) de position : 1 Schéma(s) unifilaire(s) : 1

Un nouveau contrôle doit être effectué avant le 03/03/2026 par le même organisme agréé (*)

Pour le Directeur Général : Signature

- Ce rapport doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
 - Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
 - Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
 Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
 Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors du contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à un contrôle complémentaire.
 (*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

15 0010 1 24



INSTALLATEUR

Nom: BREDA www.etsbreda.be

Tél: +32 63 57 84 42

E-mail: entreprise@breda-vitton.be

Date:

CONTROLE

Organisme: K.M. GITE

Nom: B. GITE

Date: 29/11/2011

CHANTIER

Nom: [REDACTED]

Rue: de Kemp. Dender

commune: Hergiswil

no. et zone UROT

Client 

